

CONSEIL D'ÉCOLE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017

18h30-20h30

1. Les effectifs
2. Le RASED
3. L'accueil du soir et la cantine
4. Les rythmes scolaires
5. Le(s) PPMS
6. Le projet d'école
7. Le règlement intérieur
8. La propreté des abords de l'école
9. La BCD
10. Les projets des classes
11. Les APC

Equipe pédagogique		Représentants des parents d'élèves		Municipalité	
Mme Quirico	P	Mme Coulbeau Demont	P	M.Chauvin (représentant de la municipalité)	abs
Mme Demangeon	P	Mme Nabi	P	M.Alsters (responsable de l'accueil du soir)	P
M.Maiz	P	Mme Houzet	P		
Mme Pautrat	P	Mme De Sousa	P		
M.Davoust	P	Mme Berrabah	P		
		Mme De Brito	P		
M.Mezoughi	abs	Mme Amara	P		
M.Aggoune	abs	Mme Beaufiles-Naud	abs		
Mme Franco	P	Mme Lailheugue	P	DDEN	
Mme Fau	P	Mme Chundoo	P		
Mme Ollivier	P	Parents suppléants:			
M.Deniau	P				
Mme Maquevice (rased)	p	M.Goffaux	abs	Mme Levif	P
Parents invités					
Mme Bousetta	abs	M.Cimolino	p	Mme Antoine	abs

1. LES EFFECTIFS

CLASSES	Enseignants	Effectifs au 06/11/17
CPA	Mme Quirico	22
CPB	Mme Demangeon	21
CE1A	M.Maiz	27
CE1B	Mme Pautrat	26
CE2A	M.Davoust	28
CE2B	Mme Hermitant/M.Deniau	29
CM1A	Mme Mezoughi/M.Aggoune	27
CM1B	Mme Franco	27
CM2A	Mme Fau	24
CM2B	Mme Ollivier	24
		255 (25,5/classe)

2. LE RASED:

- Présentation du réseau:
Intervention de Mme Maquevice
(maître E du réseau d'aide)

Vidéo explicative:



3. LE PÉRISCOLAIRE ET LA CANTINE

- Intervention de Monsieur Alsters (directeur de l'accueil du soir)

Présentation du fonctionnement.

Environ enfants fréquentent l'ALS1 et 60 l'ALS2 (pour Jaurès et Curie). 80 enfants le mercredi après-midi. Deux objectifs principaux: assurer la sécurité et apporter du loisir. Un panneau à l'extérieur de l'école permettra de diffuser les informations aux familles.

- La cantine: intervention des représentants des parents d'élèves

Les représentants de parents ont soulevé plusieurs problèmes relatifs à la cantine: la qualité des repas, la quantité des portions, le temps de repas, l'organisation générale.

M.Deniau va faire part de ces problèmes à la responsable de la cantine (Mme Keita) qui prendra contact avec les représentants. Ces points vont également être exposés par les représentants au service enseignement. Des démarches vont être entreprises auprès des services concernés afin que la situation s'améliore.

4. LES RYTHMES SCOLAIRES

- La municipalité a pris l'avis des familles avant les vacances de la Toussaint. Des questionnaires ont été distribués.

- Résultats (les principaux chiffres):

Participation sur la ville de 65,8%

79,9% en faveur d'un retour à 4 jours

16,9% en faveur d'un maintien de la semaine de 4,5 jours

3,1% sans avis

Les raisons du oui: 61% fatigue, besoin de coupure 8% organisation familiale 31% les deux plus autres raisons

Les raisons du non: 60% enfants habitués 16% organisation familiale 25% les deux plus autres raisons

- Avis du conseil d'école

Qui vote? Le Directeur, le représentant de la municipalité, les enseignants présents, l'(es)enseignant(s) remplaçant(s) en fonction dans l'école ce jour-là, les 10 représentants des parents d'élèves titulaires, le (s) représentants de parents suppléants remplaçant un titulaire ce jour là, un membre du RASED, le DDEN.

Maintien de la semaine de 4,5 jours	Retour à la semaine de 4 jours	Ne se prononce(nt) pas

8H30-11H50 13H50-16H30	8H30-11H30 13H30-16H30	Ne se prononce(nt) pas

- « Que va-t-il désormais se passer ? Le résultat de ce vote engage la municipalité.
- À partir du 6 novembre, les conseils d'écoles se prononceront à leur tour.
- Puis en décembre, la municipalité réunira le comité de suivi du projet éducatif de territoire, composé de représentants de la municipalité, de l'Éducation nationale, des enseignants et des parents d'élèves, pour arrêter la proposition d'organisation pour la rentrée 2018-2019. »

(extrait du courrier de Monsieur le Maire)

5. LES PPMS

- PPMS = plan particulier de mise en sûreté.
- 2 plans depuis cette année scolaire: l'un pour les **risques majeurs**, l'autre en cas **d'attentat/intrusion**.
- Ces deux plans vont être testés cette année en fonction de scénarios qui vont être envoyés par la DSDEN. Les familles seront informées des dates et des bilans de ces exercices. Un document d'information aux familles sur la conduite à tenir a été distribué en début d'année (cahier de liaison).

INFORMATION DES FAMILLES
Les bons réflexes en cas d'accident majeur

En cas d'alerte 

N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités. 

FREQUENCE France Inter → 89.9 Mhz ou 99.4 Mhz
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
France Bleu Isère : (Grenoble ville) → 98.2 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement. 

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les lignes libres pour que les secours
puissent s'organiser. 

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par
exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Vidéo explicative:

**Les bons réflexes
à avoir
en cas de situation de crise**

6. LE PROJET D'ÉCOLE

- Un nouveau projet d'école a été rédigé par l'équipe pédagogique l'année scolaire dernière. Validité 2016-2019. Projet réévalué tous les ans.
- Il s'agit de se fixer des objectifs prioritaires communs pour gagner en efficacité.

Axe 1: Amélioration des compétences orales et rédactionnelles des élèves

Objectifs opérationnels:

Développer le champ lexical des élèves

Mettre en place des situations de pratique de l'oral

Améliorer les compétences rédactionnelles en liant oral et écrit.

Axe 2: Accueil et accompagnement des nouveaux personnels

Objectifs opérationnels:

-Elaboration d'un livret d'accueil

-Harmoniser les outils en français et en mathématiques sur chaque niveau de classe ou par cycle

-Accompagner les nouveaux collègues dans la mise en œuvre des actions définies par le projet d'école.

7. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- <http://ecolemariecurie.toutemonecole.com/article-952794.html>
- Pas de modification.
- Vote du règlement.

Pour	contre	Ne se prononce(nt) pas
19	0	0

Vidéo explicative:



8. LA PROPRETÉ DES ABORDS DE L'ÉCOLE

- Des rassemblements ont lieu l'après-midi et le soir devant le portail de l'école (rue A.Sarrault). La direction de la maternelle, la direction de l'élémentaire, la gardienne et des enseignants ont demandé à ces personnes de trouver un autre lieu. La police municipale a été sollicitée mais n'est pas intervenue par manque d'effectifs.
- Des déchets (bouteilles, aluminium, essuie-tout, papier toilette,...) jonchent le sol.
- Malgré nos interventions auprès de ces personnes, la situation reste inchangée.









9. LA BCD

Rappel du fonctionnement:

Les années précédentes, des parents venaient à l'école pour animer un atelier en BCD avec la moitié d'une classe pendant que l'autre moitié était en salle informatique (salle voisine) avec l'enseignant(e). Fréquence pour une classe: une semaine sur deux.

Un mot va être donné aux familles dans les jours à venir de manière à relancer ce dispositif.

Les emprunts seront gérés à l'aide d'un logiciel.

10. LES PROJETS DES CLASSES

Ce sujet n'a pas été abordé par manque de temps.

11. LES APC:

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires d'enseignement dues à tous les élèves. Elles sont organisées en petits groupes d'élèves et nécessitent l'accord des parents concernés.





Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves :

- Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- Pour une aide au travail personnel
- Pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Ces APC ont lieu sur le temps de la pause méridienne ou après 15h50 (selon les classes).

Vidéo explicative:



 Ecole élémentaire Marie Curie	Accord parental pour la mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires (APC) 	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  académie Créteil
Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont des temps d'enseignement. Elles ont pour objet de :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Répondre aux besoins des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Elles sont principalement orientées vers les apprentissages du français et des mathématiques.▪ Aider au travail personnel (méthodologie, utilisation d'outils, ressources numériques,...).▪ Elles permettent également de mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école, et, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.		
La fréquentation régulière de l'enfant est nécessaire.		
Objectif(s) des APC proposées :		
Je soussigné(e), parent de l'enfant.....,		
<input type="checkbox"/> accepte les activités pédagogiques complémentaires proposées par l'équipe pédagogique.		
<input type="checkbox"/> refuse les activités pédagogiques complémentaires proposées par l'équipe pédagogique.		
Signature des parents ou du représentant légal :		Signature du directeur :
✂		
Les APC seront organisées selon les modalités suivantes (partie à découper et à conserver par la famille) :		
Organisation	Jours	
	Horaires	
	Période	
	Lieu	
	Enseignant	

SUJETS DIVERS

- Cours de langue de culture marocaine: L'école n'a pas été décisionnaire du choix de la langue enseignée (choix opéré en fonction des demandes du mois de juin dernier). L'enseignant est un enseignant rémunéré par l'ambassade du Maroc. L'Inspection de Tremblay-en-France a reçu cette personne et les contenus enseignés sont en lien avec les programmes de l'école élémentaire. 25 places étaient disponibles. Toutes les demandes n'ont pas été satisfaites (priorité aux grandes classes).
- Récréations: L'équipe pédagogique a été alertée par les représentants au sujet d'espaces réservés dans la cour (« le coin des CE2 », « le coin des cm1 »,...), de bagarres,... Les enseignants vont être vigilants car ces problèmes n'ont pas été constatés. Les élèves sont encouragés à venir « porter plainte ». Jouer à la bagarre est interdit. Un travail sur le respect (des autres) et la coopération va être proposé à l'équipe pédagogique lorsque l'ensemble des dossiers prioritaires (progressions d'école, mise en place du projet d'école) auront été traités en conseil des maîtres.